

**ASSOCIATION DES ROTARY CLUBS DU
DISTRICT 1690 DU ROTARY INTERNATIONAL
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
8 Rue Robert Lateulade
33000 BORDEAUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 DECEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE ONZE DECEMBRE, A 18 HEURES,

Les membres de l'Association des Rotary Clubs du District 1690 du Rotary International, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle par visioconférence, conformément aux dispositions légales en vigueur, sur convocation faite par le Gouverneur et régulièrement transmise à l'ensemble des membres

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie LATASTE, gouverneur 2020-2021.

Monsieur Jean-Marie PONTOIS, Secrétaire du District 2020-2021, est désigné Secrétaire de séance.

Les membres présents à la visioconférence s'étant présentés, le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'association se tient cette année à distance afin de respecter les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Les membres présents reconnaissent avoir validé à l'unanimité ce procédé.

Puis, le Secrétaire rappelle que conformément à l'article 13 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si les membres présents représentent au moins la moitié des membres de l'Association.

En conséquence de cette disposition, il constate la présence effective de 59 membres, le quorum fixé par l'article 13 des statuts est donc atteint.

Dès lors, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité statutaire requise, à savoir, la majorité absolue des droits de vote exprimés.

A ce titre, le Secrétaire rappelle que chaque club nomme, mandate et envoie à l'Assemblée, un électeur pour 25 membres ou fraction majeure de 25 membres en fonction de son effectif au moment du paiement semestriel précédent celui au cours duquel se tiendra l'Assemblée. Tout électeur doit être membre du club qui le mandate et être présent pour avoir droit de vote.

En fin et à mesure de leur connexion à la visioconférence, il est ainsi rédigé par le Secrétaire la liste des votants déclarés par les membres.

Ceci étant exprimé, le Président déclare la séance ouverte.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Une JP

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Monsieur Jean-Marie LATASTE, Gouverneur 2020-2021, sur la situation financière de l'association,
- Lecture des comptes du district de l'année 2019-2020 et lecture du rapport moral par Monsieur Serge DUPONT, Gouverneur 2019-2020,
- Rapport financier de l'année 2019-2020 par Monsieur Raymond LACILLERIE,
- Rapport de la commission des Finances sur les comptes du District 2019-2020,
- Vote sur les comptes de l'exercice 2019-2020 et quitus donné à Monsieur Serge DUPONT et à Monsieur Raymond LACILLERIE, trésorier du district de l'année 2019-2020,
- Affectation des résultats de l'exercice 2019-2020,
- Présentation du Gouverneur élu, Monsieur Jean ABOUDARAM, comme nouveau Gouverneur pour l'année 2021-2022,
- Présentation du budget du Gouverneur élu 2021-2022 avec maintien de la cotisation de district par Monsieur Jean ABOUDARAM et rapport de la commission des Finances à ce sujet,
- Vote du budget 2021-2022,
- Présentation de la Gouverneure élue, Madame Magali FÜSS-RABATE, comme Gouverneure pour l'année 2022-2023,
- Modification des articles 2-2 et 5-1 du Règlement Intérieur du district 1690 : évolution de 10 à 12 zones ADG et vote,
- Tirage au sort du club titulaire et suppléant par zone ADG pour l'élection du Gouverneur 2023-2024,
- Modalités de l'élection de l'administrateur de la zone 13 au Rotary International et vote sur la résolution proposée,
- Questions diverses.

Le Président évoque que lors de la convocation, il a été mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport sur la situation financière de l'association ;
- Les comptes du district 2019-2020 ;
- Le rapport moral sur l'année 2019-2020 ;
- Le rapport Financier sur l'année 2019-2020 ;
- Le rapport de la commission des Finances sur les comptes 2019-2020 ;
- Le budget 2021-2022 ;
- Le rapport de la commission des Finances sur le Budget prévisionnel 2021-2022 ;
- Les modalités du vote de l'élection de l'administrateur de la zone 13 ;
- Le texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale.

Ces documents ont également été tenus à la disposition des membres au siège, où il leur était possible d'en prendre connaissance ou copie.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport sur la situation financière de l'Association.

Le Gouverneur 2019-2020, Monsieur Serge DUPONT, présente ensuite à l'Assemblée le rapport moral de l'année 2019-2020.

Lui succède le Trésorier du District 2019-2020, Monsieur Raymond LACILLERIE, afin de procéder à la lecture des comptes du District et à la présentation du rapport financier de l'année 2019-2020.

Monsieur Philippe BAUMON, responsable de la commission des Finances, donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport de la commission sur les comptes du District 2019-2020.

Jme
/ JF

Présentation est ensuite faite du Gouverneur élu, Monsieur Jean ABOUDARAM, comme nouveau Gouverneur pour l'année 2021-2022. Ce dernier procède, avec Madame Constance ESTRADE, à la lecture du rapport de la Commission des Finances et à la présentation du budget 2021-2022 avec maintien de la cotisation de district.

Présentation est enfin faite de la Gouverneure nommée, Madame Magali FOSS-RABATE, comme Gouverneure pour l'année 2022-2023.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaura entre les membres.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres, après écoute du rapport sur la situation financière de l'association présenté par Monsieur Jean-Marie LATASTE Gouverneur 2020-2021, décide d'approuver l'ensemble des informations indiquées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres, après lecture des comptes du district de l'année 2019-2020, décide d'approuver le rapport moral de l'association pour l'exercice 2019-2020 présenté par Monsieur Serge DUPONT, Gouverneur 2019-2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres, après lecture du rapport financier de l'association pour l'année 2019-2020 présenté par Monsieur Raymond LACILLERIE, Trésorier du District, décide d'approuver l'ensemble des informations contenues dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres, après en avoir entendu lecture, décide d'approuver le rapport de la Commission des Finances sur les comptes du District pour l'année 2019-2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres, après avoir entendu lecture des rapports évoqués dans les résolutions précédentes, décide d'approuver les comptes de l'exercice 2019-2020 et donne quitus à

Jane JP
1

Monsieur Serge DUPONT, Gouverneur 2019-2020 et à Monsieur Raymond LACILLERIE, Trésorier du District 2019-2020, pour leur gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres approuve l'affectation des résultats proposée par Raymond LACILLERIE, trésorier et Monsieur Serge DUPONT, Gouverneur 2019-2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres prend acte que le Gouverneur élu pour l'année 2021-2022, est Jean ABOUDARAM, rotarien au club de Libourne Saint-Emilion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres, en conséquence de la résolution qui précède et après lecture du rapport de la Commission des Finances sur le Budget prévisionnel 2021-2022, décide d'approuver le budget présenté par Monsieur Jean ABOUDARAM, Gouverneur 2021-2022, pour l'exercice 2021-2022 ainsi que le maintien de la cotisation du District.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres, prend acte de l'élection de Madame Magali FÜSS-RABATE, rotarienne au club de Mérignac, en qualité de Gouverneure pour l'année 2022-2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres, après avoir entendu lecture des rapports évoqués dans les résolutions précédentes, décide de modifier les articles 2-2 et 5-1 du Règlement Intérieur du District 1690 afin de prendre en compte le passage des zone ADG du nombre de 10 au nombre de 12 :

« 2-2 Adjoint du Gouverneur

Le premier paragraphe reste inchangé.

Nouvelle rédaction du paragraphe suivant :

Le territoire de l'association est actuellement divisé en douze zones confiées chacune à un adjoint du Gouverneur :

une *et*

- Aunis Charente Littoral
 - Saintonge
 - Charente
- Bordeaux Centre
 - Gironde Est
 - Gironde Sud
- La Couronne de Bordeaux
 - Gironde Littoral
 - Lot-et-Garonne
 - Landes
- Pyrénées Atlantiques - Pays Basque
- Pyrénées Atlantiques - Béarn et Soule. »

« 5-1 Composition de la commission

Cette commission est composée de tous les past-Gouverneurs à jour de leur cotisation, du Gouverneur élu ainsi que de 12 Présidents, intuitu personae, de clubs tirés au sort. Le tirage au sort a lieu lors de l'assemblée générale précédente. Il s'effectue par zone ADG (12), avec un club titulaire et un club suppléant afin que le président de ce dit-club suppléant puisse remplacer le président du club dit titulaire en cas de manquement. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

A propos de l'élection du Gouverneur pour l'année 2023-2024, l'Assemblée Générale décide de procéder, en séance, au tirage au sort du club titulaire et suppléant par zone ADG par l'intermédiaire du Secrétaire du district, Jean-Marie PONTOIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Suite au tirage au sort effectué en séance, l'Assemblée Générale constate et certifie les résultats suivants :

	Club Titulaire	Club suppléant
Aunis Charente Littoral	Ile de Ré	Rochefort sur Mer
Saintonge	Jonzac Haute Saintonge	Tonnay Charente Estuaire
Charente	Angoulême	Angoulême Les Eaux Claires
Bordeaux Centre	Bordeaux	Bordeaux Montaigne
Gironde Est	Nord Blayais	St André de Cubzac Hauts de Garonne
Gironde Sud	La Réole et des Bastides	Langon-Sauternes
La Couronne de Bordeaux	Mérignac	Gradignan en Bordelais
Gironde Littoral	Nord Bassin d'Arcachon	E-club Pays aux 3 vallées
Lot-et-Garonne	Agen La Garenne	Villeneuve sur Lot
Landes	St Vincent de Tyrosse Marenne Landes Océanes	Hossegor et Côté Sud des Landes
Pyr. Atl. - Pays Basque	Biarritz-Anglet-Bayonne-Côte Basque	St Jean de Luz Vallée de la Nivelle
Pyr. Atl. - Béarn et Soule	Pau Pyrénées	Lacq-Orthez

Jmc JR

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des membres, après avoir pris connaissance des modalités de consultation pour l'élection de l'Administrateur de la Zone 13 au Conseil d'Administration du Rotary et conformément aux dispositions de l'article 11.020 du Règlement Intérieur du Rotary International, décide que l'élection de l'administrateur de la zone 13 au Conseil d'Administration du Rotary soit faite par l'ensemble des districts de la zone 13.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

Monsieur Jean-Marie LATASTE
Président de l'Assemblée
Gouverneur 2020-2021



Monsieur Jean-Marie PONTOIS
Secrétaire de séance
Secrétaire du District 2020-2021

